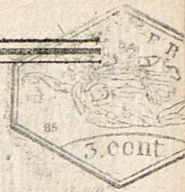


# LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 27 Vendémiaire, an VIII.



*Pétition des habitans de Liverpool à la chambre des communes.—Suite de la discussion sur l'incorporation des milices.—Détails sur le passage de la Thur par une division de l'armée du Danube.—Réception faite au général Buonaparte à son passage par Lyon.—Prise des villes de Novi et de Pozzolo par les français.—Arrêté du directoire relatif à la tradition de Napper-Tandy et de ses compagnons d'infortune.—Nouvelles diverses.*

## ANGLETERRE.

De Londres, le 15 vendémiaire.

Chambre des communes. — Séance du 8.

Le colonel Gascoigne demande à présenter une pétition des négocians de Liverpool : ils supplient la chambre des communes de vouloir bien venir à leur secours, & de les préserver des effets des dernières banqueroutes de Hambourg.

« La fermeture (obstruction), des débouchés par où s'écouloient jadis les denrées coloniales, avoit, dit Gascoigne, récemment engagé le commerce de Liverpool à faire, pour celui de Hambourg, des avances plus considérables qu'à l'ordinaire. Le contre-coup des banqueroutes & des faillites qui viennent d'avoir lieu dans cette dernière ville, se fait donc sentir avec un effet double sur la place de Liverpool, vu qu'indépendamment de toutes ces pertes, considérées en elles-mêmes, les moyens de les réparer deviennent aussi plus difficiles. C'est d'après ces considérations que les négocians de Liverpool sollicitent du parlement un emprunt temporaire, qui leur sera extrêmement avantageux, sous plus d'un rapport, & sur-tout quand le crédit du parlement viendra à l'appui de cette grande ville de commerce. On sait qu'en ce moment il y a sur la seule place de Liverpool pour 2,500,000 livres sterl. de denrées coloniales, & pour ne parler que de l'article du sucre, il s'en trouve en Angleterre 100,000, dont il ne s'en est pas vendu plus de cent depuis six jours. La question n'est donc point de savoir si nous aurons le sucre à vil prix ou non ; mais de décider si les intérêts commerciaux de ce pays doivent être sacrifiés à une politique mesquine & à de très-peu de vues. En effet, il est impossible de séparer l'intérêt public des intérêts de cette classe d'hommes si nombreuse & si importante, le corps des négocians qui trafiquent avec les Indes occidentales. D'après ces motifs, je demande qu'il soit fait lecture de la pétition des négocians de Liverpool ».

L'orateur de la chambre (le président) demande si dans le cas où l'emprunt seroit accordé, la nation seroit responsable des paiements.

Le colonel Gascoigne répond qu'il sera déposé dans tout magasin qui voudra désigner le gouvernement, une masse de denrées égale au triple de l'emprunt.

M. Pitt déclare qu'il avoit d'abord voulu s'opposer à la pétition des négocians de Liverpool : mais ayant considéré la chose plus mûrement, il est d'avis qu'elle soit admise.

En conséquence, elle est renvoyée à un comité.

M. Dundas fait la seconde lecture du bill relatif aux milices.

M. Addington observe que la flotte hollandaise n'a point été prise comme objet de conquête, mais bien comme une restitution envers le stadhouder. Si donc, ajoute-t-il, cette première opération n'est pas soutenue par toutes les forces militaires à notre disposition, la prise de la marine du Texel ne sera plus de notre part qu'une espèce d'escroquerie politique.

Tierney, frappé de cette déclaration, demande s'il existe quelques engagements secrets sur les affaires de la Hollande, ou bien si la prise de ses vaisseaux doit être considérée comme une des conditions de la persévérance du gouvernement britannique, qui se seroit ainsi engagé à rétablir l'ancien ordre de choses.

Pitt répond que l'honorable membre auroit tort de croire que lui ministre dut communiquer des articles secrets, quand bien même il en existeroit dans les traités ; qu'il n'y en avertit point. Il pense avec M. Addington que la reddition de la flotte hollandaise suppose par le fait une résolution du gouvernement anglais, d'employer

tous ses efforts pour rétablir le gouvernement légitime & par intérêt d'aller jusques-là, rien n'engage le ministère à poursuivre un objet quelconque du moment qu'il devient impraticable. M. Pitt avoue, au reste, que le succès définitif de l'expédition dépend des efforts que fera le peuple hollandais lui-même, & il se flatte qu'il ne sera pas trompé dans son attente.

Le bill est lu pour la seconde fois.

M. Wallace présente un aperçu des dépenses de la marine pour les deux premiers mois de l'année 1800. Le nombre des marins en activité de service pendant cette année sera de 120 mille hommes, y compris 22,696 soldats de marine.

Les dépenses des deux premiers mois, évaluées à 1,080,000 liv. sterl. sont adoptées par la chambre.

La dépense totale de l'année pour la marine seule est évaluée à 10,080,000 liv. sterl. (ou 241,920,000 fr.)

## REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 25 vendémiaire.

Nous venons de recevoir les nouvelles officielles suivantes de l'armée :

« L'ennemi se retire, & se trouve, à chaque instant, plus enveloppé. Il a été forcé de nous abandonner successivement les villages de Harencarspel, d'Irkshorn, Nieu-d'Orpren & Winckel. Nous occupons aussi la ville de Medemblick. Il y a donc de fortes raisons de croire que la nouvelle de son prochain embarquement n'est pas destituée de fondement.

» Les Anglais ont abandonné le Lemmer. De tous côtés ils sont serrés de près. »

## REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Endelfingen, le 18 vendémiaire.

Le 14 de ce mois, le général de division Ménard, commandant la 6<sup>e</sup> division de l'armée du Danube, passa, avec une partie de ses troupes, la rivière de la Thur à Endelfingen. Le lendemain matin, il fut attaqué par 15 mille hommes russes & bavares, dont beaucoup de cavalerie ; l'avant-garde fut obligée de céder momentanément à une force si supérieure ; elle se replia en soutenant toujours le feu de l'ennemi sur le corps de la division, que le général Ménard, décidé à soutenir son passage, avoit mis en bataille dans la plaine de Trucliken. L'affaire devint bientôt générale : après cinq heures de combat le plus terrible, l'ennemi fut forcé sur tous ses points, & poussé avec vigueur jusqu'au Rhin, qu'il passa avec précipitation.

La perte de l'ennemi est très-considérable : plus de onze cents morts sont restés sur le champ de bataille ; on lui a fait quatre cents prisonniers, pris trois cents blessés, trois pièces de canon & cinq drapeaux. Il ne falloit rien moins que la bravoure de nos troupes & l'habileté du brave général Me-

nard, pour vaincre un ennemi aussi supérieur & aussi opiniâtre.

Le Russe stupide, mais brave, se bat jusqu'à la mort; ceux qui défendoient les drapeaux, se sont tous faits tuer; blessés, ils se battoient encore: parmi les morts qui couvrent le champ de bataille, à peine voit-on dix Bavares.

Le général en chef russe Kossakow commandoit en personne. Les Russes ont eu un général de tué & beaucoup d'officiers.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Metz, le 25 vendémiaire.*

Dans la société politique de cette commune on a tenu des propos dangereux. Des prisonniers de guerre français rentrés, & qui, sous le prétexte de leur mauvais équipement, ont refusé un instant de continuer leur route, ont déclaré que cette désobéissance leur avoit été suggérée par la réunion politique.

Un individu s'est permis à la tribune d'approuver la défection des conscrits, en raison de la légèreté du délit comparé aux dilapidations des voleurs publics qui ne sont jamais poursuivis, ou sont toujours acquittés. L'orateur est maintenant détenu, & l'administration municipale a arrêté que deux agens de police assisteroient assiduellement aux séances de la société pour y maintenir l'ordre, & que les motifs de son arrêté seroient transmis aux autorités supérieures.

*Laigle, le 25 vendémiaire.*

La chouannerie fait des progrès rapides dans le département de l'Orne; les parties du centre & de l'est, qui avoient été exemptes de troubles jusqu'à ce jour, viennent d'être le théâtre de brigandages qui leur étoient inconnus. Cinq à six cents chouans stationnés depuis quelques jours dans les bois qui environnent Moulins-la-Marche, se sont précipités sur le canton de Courtoimer, pays tranquille & sans défense. Ils ont pillé le ci-devant château de Courtoimer, & plusieurs maisons de différens particuliers qui, heureusement, s'étoient évadés.

*De Tours, le 18 vendémiaire.*

*L'administration municipale de Savigné, à l'administration centrale.*

Les chouans sont en pleine déroute; poursuivis par-tout, ils ne savent où se réfugier.

Le citoyen Regny, commandant, & son détachement, depuis trois jours en marche, sont tellement épuisés de fatigue, qu'ils ne peuvent nous donner, dans ce moment, d'autres détails; ils nous apprennent néanmoins que pas un des brigands ne peut échapper, étant poursuivis par une colonne, tant de la 40<sup>e</sup> demi-brigade, que celle mobile de Saumur.

Tous les ôtages que ces scélérats avoient enlevés, se sont évadés, & sont actuellement dans leurs foyers. On assure même que le fils de Tulane est du nombre.

Nous joignons à cette lettre copie d'un écrit de Branchedor.

*Armée catholique.*

**DIEU. — LOUIS XVIII. — ARMÉE ROYALE.**

Si la république ne me remet pas, dans les trente-six heures, mademoiselle Anne Besnard de Bourguéil, René, Huet, sa femme, son beau-frère Hot, & Rivière.

Si les dénommés ci-dessus ne me sont remis avec leurs armes, non-seulement je ferai fusiller les ôtages que je tiens, mais je ferai brûler plusieurs bourgs. Telle est ma volonté.

Par le roi.

*Signé, BRANCHEDOR, chef royal.*

*Du 21.* Le 18 de ce mois, sur les deux à trois heures après-midi, cinquante rebelles armés sont entrés au chef-lieu de la commune de Marsilly, canton de Château-la-Vallière, ont forcé le percepteur de leur exhiber ses rôles de contributions & ses quittances, lui ont pris l'argent qui étoit dans un tiroir, & lui ont donné quittance de 28 l. 4 s.

*De PARIS, le 26 vendémiaire.*

Bonaparte s'est de nouveau rendu aujourd'hui au directoire, à cheval, & entouré d'un grand nombre d'officiers. Il y a foule dans la rue des Victoires, pour attendre le moment de sa sortie de sa maison, & le voir passer.

Le jour où il a eu sa première audience au Luxembourg, les cours & les salles s'étoient tout-à-coup remplies de citoyens. Chacun vouloit le voir & l'embrasser; il a paru sensible à cet empressement; il a touché la main aux soldats, dont plusieurs ont fait sous lui les campagnes d'Italie, & est ressorti accompagné d'une foule immense.

Il a aussi été faire visite aux présidens des deux conseil.

Il est resté sept jours à Ajaccio en Corse. C'est-là qu'il a appris en grande partie les nouvelles de France, dont il n'avoit que très-peu de connoissance depuis son départ. Dans la traversée de l'isle de Corse en France, on aperçut une escadre anglaise, qui donna la chasse à la division française, composée de deux fregates & d'un bâtiment de transport. Le commandant de la division vouloit s'échouer sur les côtes de Corse, pour éviter d'être pris; Buonaparte qui craignoit d'être bloqué dans cette isle, s'y opposa, & dit qu'il falloit s'en remettre à la fortune. La fortune qu'il invoquoit lui fut aussi favorable à la vue des côtes de France qu'elle l'avoit été à la vue des côtes d'Egypte.

Le courrier qui le dévançoit pour lui faire préparer des chevaux sur sa route, répandoit par-tout le bruit de son arrivée; & par-tout dans les villes, dans les villages, on alloit à sa rencontre sur les chemins, et on l'accompagnoit encore au-delà des communes. La foule étoit telle, même sur les routes, que les voitures avoient peine à avancer. Tous les endroits par lesquels il est passé étoient illuminés le soir.

La joie fut extrême à Lyon quand on apprit qu'il passeroit par cette ville; on s'empressa de le fêter, on illumina; une petite pièce, intitulé *le Héros de retour*, fut composée et représentée sur-le-champ. Les acteurs n'ayant pas eu le temps d'apprendre leurs rôles les lisoient. On s'étoit porté en foule au spectacle pour voir cet impromptu qui fut couvert d'applaudissement.

Quelque fatigué que fût Buonaparte, il ne put résister aux pressantes & nombreuses sollicitations des citoyens qui l'invitoient à se rendre au spectacle; lorsqu'il parut, les applaudissemens, les *brava* redoublèrent, & l'accompagnèrent au-dehors de la salle.

— *Le Rédacteur* déclare aujourd'hui que ce sont les revers de Jourdan & de Schérer qui ont engagé Buonaparte à revenir en France.

— L'administration centrale de la Seine vient de prendre un arrêté, où elle prévient les réquisitionnaires & conscrits que le jury chargé d'accorder les dispenses de service, rouvrent aujourd'hui ses séances, qui dureront, au terme de la loi, une décade seulement.

— Les tribunaux civils du département de la Seine ont jugé, dans le semestre de germinal, 8,238 affaires.

— L'astronome Hatande annonce que la collection des

étoiles, à l'heure portée à 49,

— Le ci... les quatre no... porté l'arrê... à ces départ... le-champ inf...

— Un cor... la Vendée, ... trées, & qu'

— On ma... d'Italie est à... fait des prog...

— On ass... ville de Suz...

— Des l...

les Français... l'ennemi n'a... les austro-ru... d'Alexandrie...

le Mondovi... L'ennemi s'... espere qu'il... Levant.

— L'adm... noble, a été... à Coni.

— On ass... mée, se ren...

— On dit... taille de G...

— Riins... l'armée rus...

amant de C... mois, en 17...

d'une jolie f... & à son édu...

qu'il se vit... venoit à un...

theque dans... Il fit venir l...

donner ses c... tisan quels...

répondit K... métier? Ve...

des petits e... (V...

— Le cit... vigoureuse...

si c'en est... L'intention...

l'homme, e... Ces dro...

L'auteur... de l'injustice...

hemistiches... cinq cents v...

— L'élect... ses états: c'... considérée.

toiles, à l'observatoire du Champ-de-Mars; vient d'être portée à 49,000.

— Le citoyen Lakanal, commissaire du directoire dans les quatre nouveaux départemens de la rive gauche, a rapporté l'arrêté par lequel il avoit appliqué la loi sur les otages à ces départemens. Il paroît que le directoire l'avoit sur-le-champ infirmé, sur le rapport du ministre de la justice.

— Un commissaire du directoire dans le département de la Vendée, écrit que d'Antichamp a reparu dans ces contrées, & qu'il cher à les soulever de nouveau.

— On mande de Nice que le quartier-général de l'armée d'Italie est à Coni. C'est une preuve certaine que l'armée a fait des progrès & est descendue dans la plaine.

— On assure que les Français ont de nouveau occupé la ville de Suze.

— Des lettres de Gênes du 16 de ce mois, portent que les Français se sont emparés de Novi & de Pozzolo, où l'ennemi n'avoit laissé que très-peu de troupes. Il paroît que les astro-russes; qui sont couverts de ce côté par les places d'Alexandrie & de Tortone, concentrent leurs forces vers le Mondovi, pour arrêter les progrès de l'armée française. L'ennemi s'est aussi retiré de Chiavari & de Sestri, & l'on espère qu'il sera bientôt forcé d'évacuer toute la riviere du Levant.

— L'administration générale du Piémont, qui étoit à Grenoble, a été invitée par le général Championnet à se rendre à Coni.

— On assure que Suwarow, avec les débris de son armée, se rend en Italie.

— On dit que le second fils de Paul I<sup>er</sup>. a péri à la bataille de Glaris.

— Riński-Korzakow, qui commandoit une division de l'armée russe dans le canton de Zurich, étoit un ancien amant de Catherine II. Sa faveur auprès d'elle dura seize mois, en 1779 & 1780 (vieux style). Il étoit alors jeune, d'une jolie figure & d'une taille élégante. Quant à son esprit & à son éducation, un trait suffira pour en faire juger. Dès qu'il se vit l'amant en titre de la czarine, il crut qu'il convenoit à un homme comme lui de placer une belle bibliothèque dans le palais dont Catherine lui avoit fait présent. Il fit venir le plus fameux libraire de Pétersbourg pour lui donner ses ordres. Le libraire demanda au magnifique courtisan quels livres il vouloit avoir. « Comment, mordieu ! répondit Korzakow, faut-il que je vous apprenne votre métier ? Vous devez savoir cela. Des grands livres en bas, & des petits en haut ; voilà comme ils sont chez l'impératrice. »

(*Vie de Catherine II, par J. Castera, tom. II.*)

— Le citoyen Campagne vient d'écrire à Paul I<sup>er</sup>. une vigoureuse épître. Elle a l'air d'être en vers ; & ces vers, si c'en est, ou si c'en sont ; sont très-bien raisonnés. L'intention est fort louable. Il menace Paul des droits de l'homme, en ces mots :

Ces droits bravent ta rage ; ils sauront lui survivre.

L'auteur, dans une préface, se plaint avec amertume de l'injustice criante qui a, dit-il, étouffé, à cause de vingt hemistiches, une ancienne satire de lui, où se trouvoient cinq cents vers d'une force majeure.

— L'électeur de Bavière vient de rétablir les Jésuite dans ses états : c'est Paul I<sup>er</sup>. qui l'a porté à cette démarche inconsiderée. On leur a donné à Munich l'église des Théatins ;

& on s'occupe à présent d'un projet pour leur remettre les biens de plusieurs couvens qui doivent être supprimés.

— On mande de Florence qu'il y a eu, au commencement de ce mois, un violent tremblement de terre à Camérino, dans la marche d'Ancône. La plus grande partie de cette ville a été détruite. Un grand nombre de personnes ont péri.

— Le grand-seigneur a donné à Sydney-Smith le surnom de *Vaillant*, en lui envoyant trente bourses de ducats.

— D'après les lettres de Constantinople, l'armée du grand-vizir, destinée contre l'Egypte, n'a dû quitter les environs de Damas que vers le commencement de ce mois, époque à laquelle les grandes chaleurs ont cessé dans ce pays.

— La Porte vient de créer un ordre du Croissant, & d'en décorer l'amiral Nelson. La plaque représente un soleil en pierreries, dont le fond, émaillé d'azur, est relevé par un croissant de brillans.

— Les isles ci-devant vénitiennes ont envoyé des députés à Constantinople & à Pétersbourg pour s'y concerter avec ces deux cours sur la forme de gouvernement qui leur est destinée.

— La cour de Copenhague a envoyé le chambellan Blome à Pétersbourg, pour solliciter le rapport de l'ordre qui interdit aux vaisseaux danois l'entrée des ports russes.

#### *Au rédacteur du Publiciste.*

Paris, le 25 vendémiaire an 8.

Citoyen, je vous prie de faire insérer dans le prochain numéro de votre journal, cette note qu'un de vos confreres vous fait passer.

Il paroît une petite brochure d'environ vingt pages in-8<sup>o</sup>. intitulée : *Conspiration découverte, ou Plaidoyer en faveur de Lottin, imprimeur et ses co-accusés.* On m'y fait tenir un langage éloigné de la vérité ; par exemple, on y dit : *Que je suis envoyé par-devant une commission militaire ; ce qui est absolument faux, puisque je suis en ce moment devant mes juges naturels, & que j'ai déjà paru devant le directeur du jury ; & si les jurys déclarent qu'il y a lieu à accusation, c'est alors que je publierai un précis exact de mon affaire. Je démens pareillement un libelle de 16 pages in-8<sup>o</sup>, qui a paru il y a quinze jours, intitulé : *Conspiration royale du Directoire.**

Je prie donc mes concitoyens de ne pas ajouter foi aux écrits qui ont paru sur cette affaire.

Salut & fraternité.

L O T T I N, détenu à la Force.

#### *Au même rédacteur.*

Je vous prie, citoyen, de vouloir bien insérer dans votre plus prochain numéro, le désaveu suivant :

Je déclare que les *Mémoires historiques et diplomatiques de Barthélemy mon frere, depuis le 14 juillet jusqu'au 30 psarial, an 7*, que l'on vend chez tous les marchands de nouveautés, sont absolument faux & supposés. Signé, BARTHELEMY.

#### DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 17 vendémiaire, an 8.

Le directoire exécutif, sur le rapport du ministre des relations extérieures ;

Considérant, 1<sup>o</sup>. que l'emprisonnement dans les cachots d'Hambourg des citoyens Napper-Tandy & Blackwell, naturalisés français, & attachés au service de la république, ainsi que celui des citoyens Morris & Corbet, & leur extradition dans les mains des agens de l'Angleterre, est un attentat contre le droit des gens, un crime contre l'humanité, une grave offense faite à la république française ;

2<sup>o</sup>. Que les loix de la neutralité imposent aux états qui jouissent de ses bienfaits, des devoirs qui tiennent à tout ce que les principes de la sociabilité & ceux du droit public ont de plus sacré ;

3<sup>o</sup>. Que le plus impérieux de ces devoirs est d'éloigner

font acte d'hostilité du territoire neutre, & par-là d'offrir à la personne de tous les citoyens & sujets des nations belligérantes, une protection assurée & un asyle égal contre toute violence exercée en vertu des loix de la guerre;

4°. Considérant que, depuis que l'orgueil & le fanatisme de quelques gouvernemens sont parvenus à rallumer le feu de la guerre, les attentats contre le droit des gens se multiplient d'une manière effrayante; que c'est sur-tout le chef d'un empire reculé au nord de l'Europe & de l'Asie qui, sans provocation de la part des Français, s'est fait l'instrument de la haine du gouvernement anglais contre la république française & contre les principes libéraux & philanthropiques sur lesquelles elle est fondée; que ce chef prodigue des menaces & les insultes à tous les gouvernemens qui ne partagent pas sa politique aveugle & passionnée;

5°. Que si le cours de cette corruption morale & politique n'étoit pas arrêté par un appel à tous les gouvernemens qui n'ont pas encore participé à cet état de dégradation, & par la punition de ceux qui en ont partagé la honte: si enfin ces attentats n'étoient pas signalés à l'opinion publique avec la réprobation qu'ils méritent, on pourroit craindre qu'un jour les loix de la guerre fussent sans frein, & les droits de la paix sans garantie, qu'il n'existât plus de barrière contre les progrès d'une dissolution générale, & que l'Europe rétrogradât rapidement vers l'état de barbarie;

Considérant enfin que la déférence d'un gouvernement à des ordres atroces ne peut être excusée par la considération de sa foiblesse, sur-tout quand ce gouvernement s'est rendu coupable de la dépendance de la position dans laquelle il s'est volontairement placé, & que tel est le cas où se sont vus les magistrats de Hambourg, en ordonnant l'incarcération des citoyens Napper-Tandy, Blackwel, Moriss & Corbatt, & en refusant leur délivrance sur la preuve officielle qu'ils étoient citoyens & officiers français, arrête ce qui suit:

Art. 1<sup>er</sup>. L'attentat commis par le gouvernement d'Hambourg, sera dénoacé à tous les gouvernemens alliés & neutres, par les ministres de la république, en résidence auprès de ces gouvernemens.

II. Les agens consulaires & diplomatique, en résidence auprès du sénat d'Hambourg, quitteront sur-le-champ la ville & son territoire.

III. Tout agent du gouvernement hambourgeois résident en France, recevra l'ordre de quitter le lieu de sa résidence, dans vingt-quatre heures, & le territoire français dans huit jours.

IV. Un embargo général sera mis sur tous les bâtimens & vaisseaux portant pavillon hambourgeois, & existant dans les ports de la république.

#### C O R P S L E G I S L A T I F.

#### C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Présidence du citoyen CHAZAL.

Séance du 26 vendémiaire.

Le conseil renvoie à une commission une pétition de négocians, qui demandent à être autorisés, par une loi, à saisir, en tout ou en partie, au profit de leurs créanciers, le traitement des fonctionnaires & employés de la république qui ne paient pas leurs dettes.

Bardon Boisquetin annonce, que le 25, les chouans se sont rendus maîtres du Mans: ils ont pris 4 pièces de canons, pillé les caisses & ouvert les prisons. On ne sait quel a été le sort des autorités constituées.

De l'Imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n°. 420.

Talot & un autre membre font sentir la nécessité de mettre un terme aux brigandages: le premier se plaint de ce que le corps législatif & le directoire n'ont pas pris en considération, avec assez de chaleur, la situation des départemens de l'Ouest.

Un message sera fait à ce sujet, au directoire exécutif, pour lui demander quelles mesures il a prises contre les brigands.

Le reste de la séance est consacré à la discussion sur les postes. Les fermiers compteront de cleric à maître.

#### C O N S E I L D E S A N C I E N S.

Présidence du citoyen CORNUDET.

Séance du 26 vendémiaire.

Le conseil approuve une résolution du 16 vendémiaire, relative à l'examen des aspirans de la marine & des enseignes de vaisseaux.

Ysambart annonce que dans la nuit du 24, les chouans se sont emparés du Mans. Celui qui lui écrit cette nouvelle, s'est joint à 60 grenadiers, & a soutenu avec eux un combat de trois heures contre 1000 à 1200 chouans. Les patriotes ayant épuisé leurs munitions, cherchèrent un refuge dans une caserne; mais ils furent bientôt obligés de l'abandonner, parce que les chouans qui avoient forcé l'arsenal, en avoient tiré quatre pièces de canon qu'ils pointèrent sur la caserne. A en juger par la chaleur avec laquelle on se battoit dans les autres fauxbourgs & dans la cité, dit l'auteur de la lettre, je doute qu'il soit échappé un seul patriote. Les caisses publiques ont été pillées, les munitions de guerres enlevées, les bâtimens militaires spoliés, & les maisons des patriotes souillées de tous les crimes. Ysambart demande, au nom de la députation de la Sarthe, qu'il soit fait un message au directoire pour lui demander quelles mesures il a prises pour détruire les hordes de chouans. — Le message sera fait.

Tarteyron propose l'approbation d'une résolution du 5 vendémiaire, qui crée & organise une marine auxiliaire. — Impression & ajournement.

#### Bourse du 26 vendémiaire.

Rente provisoire, 0 fr. 00 c. — Tiers consol., 8 fr. 65 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 82 c. — Bons  $\frac{3}{4}$ , 00 — Bons d'arrérage, 79 fr. 88 cent., 78 fr. 50 c.

*Traité de Mécanique céleste*; par P. S. Laplace, membre de l'Institut national de France & du bureau des longitudes: 2 volumes in-4°. de l'imprimerie de Craplet. A Paris, chez Duprat, libraire pour les mathématiques, quai des Augustins, & à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi: papier fin de Buges, 50 fr. & 55 fr. franc de port: grand raisin, vélin satiné, 96 fr. & 100 fr. franc de port.

*Exposition du Système du Monde*; par P. S. Laplace, membre de l'Institut national de France & du bureau des longitudes: seconde édition, revue & augmentée par l'auteur. 1 vol. in-4°. de l'imprimerie de Craplet. A Paris, chez Duprat: libraire pour les mathématiques, quai des Augustins, & à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi: papier fin de Buges, 12 fr. & 15 fr. franc de port: grand raisin, vélin satiné, 50 fr. & 53 fr. franc de port.

Ces deux ouvrages se vendent collectivement ou séparément au gré des acquéreurs. Les personnes qui ne sont pas assez versées dans la haute analyse pour suivre l'auteur dans les calculs de la *Mécanique céleste*, peuvent lire, avec fruit, l'*Exposition du Système du Monde*, ouvrage philosophique, déchargé de tout appareil de géométrie, & dans lequel les mouvemens réels & apparens des corps célestes sont expliqués avec cette précision qui caractérise tous les écrits de l'auteur.

A. FRANÇOIS.

Consentement  
révolution  
Rhin.—D  
par Mass

Avant-hier  
elle que S.  
été faite, en  
tenir à l'isle  
le conclave p  
une assembl

M. Gonz

Nous avo  
mande l'aile

a dû être tr

Le généra  
publier une  
prochaine  
l'assurance  
république

Les Angl  
sieurs batin

Un fournu  
étrage, pou  
soutenu un

Phallemem  
pas eu la m

On avoit  
par un cou

On avoit su  
mettre à S

lui-même  
exécutif pa

ridicule de  
yeux de ce

dans ses ac

Le très-haut  
Sawarow,  
chevalier

de Saint-A  
russes dan  
& autres,  
bliques, p  
quatre ord  
A nos loy  
l'expulsion

« Il y a  
(al dotissim  
m'avez faito